



Dolus - Liste Demain Dolus (Sinodinos)

Ruelle sur Touvre, le 18 février 2026

Adresse courrier :
359 rue des Agriers
16600 – RUELLE SUR TOUVRE

Candidates et candidats aux élections municipales de 2026

Mesdames, Messieurs,

Notre association ORS (Oléron Résidents Secondaires) a été créée en août 2024 afin de défendre les intérêts des résidents secondaires familiaux qui occupent leur logement une grande partie de l'année, bien différents des résidents secondaires « investisseurs » tournés vers le rapport de leur bien. Nous sommes souvent montrés du doigt comme étant responsables d'un certain nombre de problèmes de l'île comme celui de la pénurie de logements pour les habitants à l'année. Cette mise en cause injuste a constitué le fait déclencheur pour la création de notre association.

Vous n'ignorez pas le rôle que nous jouons aussi bien du point de vue économique que fiscal. À ce titre, nous sommes les premiers contributeurs fiscaux *via* en particulier la taxe d'habitation et sa surtaxe lorsqu'elle a été appliquée dans la commune. Il en est de même pour la redevance incitative pour les ordures ménagères. Nous participons ainsi de façon prépondérante au financement de l'ensemble des services publics locaux et des investissements des communes mais également de ceux de la Communauté de Communes. Notre site internet détaille ces différents points : <https://www.oleron-residentsecondaires.com>

Pour faire entendre notre voix, nous incitons tous nos adhérents et plus généralement l'ensemble des résidents secondaires à s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir peser sur les positions politiques des candidats relatives à nos requêtes. Nous vous précisons que notre association est apolitique et que nous ne prenons position que sur les sujets qui nous concernent directement.

Vous vous présentez comme tête de liste dans votre commune, aussi très logiquement, nous vous demandons de bien vouloir nous répondre explicitement sur les points que nous soumettons à votre appréciation, listés dans la page suivante. Pour l'information de nos adhérents, vos réponses seront mises en ligne sur notre site internet.

Après l'installation des nouveaux conseils municipaux, nous resterons très attentifs au respect des engagements pris et à la bonne gestion des équipes municipales.

Vous remerciant d'une réponse rapide, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Bernard Berthomier
Président de ORS

Points soumis à votre appréciation

Commune :

Nom de la liste :

- Quelle appréciation portez-vous sur le rôle joué par les résidents secondaires familiaux dans l'île ?

☒ Positive, pour quelles raisons ?

☐ Négative, pour quelles raisons ?

- Comptez-vous associer les résidents secondaires à votre gestion ? oui : ☐ non : ☐
Si oui, comment ?

- Concernant la mise en place d'un éventuel péage pour le pont ou écotaxe, êtes-vous prêt à défendre notre demande : être soumis au même régime que les habitants permanents ?
oui : ☐ non : ☐

- Taux de la THRS : comptez-vous pendant votre mandat augmenter le taux de la THRS d'un pourcentage plus élevé que celui de la TFPB : oui : ☐ non : ☐

- La surtaxe à la taxe d'habitation a été mise en place, soit disant pour favoriser le logement à l'année. Cependant comme il n'y a aucun fléchage de cette ressource, son utilisation est incertaine, aussi demandons-nous sa suppression.

Comptez vous la supprimer : oui : ☐ non : ☐

En cas de maintien, comptez-vous l'augmenter : ☐ la diminuer : ☐

La maintenir au même niveau qu'actuellement : ☐

En cas de maintien, comment comptez-vous l'utiliser ?

Comptez-vous vous opposer à l'éventuelle « mise en œuvre » de la surtaxe à la CDC :
oui : ☐ non : ☐

- Pour les ordures ménagères, concernant la redevance incitative, injuste financièrement par rapport au service rendu qui est de plus inadapté aux besoins des résidents secondaires, comptez-vous demander à la CDC :

- De reconsidérer le montant de la redevance pour les RS : ☐
- Un assouplissement du service :
 - annualisation des levées de bacs - ☐
 - gratuité des apports dans les PAV - ☐
 - Autre proposition - ☐
 - Précisez laquelle :

- La possibilité pour un multi propriétaire de louer en location saisonnière jusqu'à 4 logements par commune est en totale contradiction avec la volonté d'augmenter les locations à l'année avec la mise en place d'une prime incitative.

Comptez- vous revenir sur ce plafond en le réduisant ? oui : ☐ non : ☐

Si non, pour quelles raisons ?

- Les propriétaires individuels (résidents secondaires ou permanents) qui font de la location saisonnière occasionnelle sont assujettis à la CFE, par délibération municipale et communautaire. Pour les résidents secondaires, elle se cumule avec la TH et leur fait payer une troisième fois la TSE et la GEMAPI, ce qui est injuste.

Comptez-vous supprimer cette contribution : oui : ☐ non : ☐



Grand Village

Liste Mieux vivre ensemble (Lemaire)

Ruelle sur Touvre, le 18 février 2026

Adresse courrier :
359 rue des Agriers
16600 – RUELLE SUR TOUVRE

Candidates et candidats aux élections municipales de 2026

Mesdames, Messieurs,

Notre association ORS (Oléron Résidents Secondaires) a été créée en août 2024 afin de défendre les intérêts des résidents secondaires familiaux qui occupent leur logement une grande partie de l'année, bien différents des résidents secondaires « investisseurs » tournés vers le rapport de leur bien. Nous sommes souvent montrés du doigt comme étant responsables d'un certain nombre de problèmes de l'île comme celui de la pénurie de logements pour les habitants à l'année. Cette mise en cause injuste a constitué le fait déclencheur pour la création de notre association.

Vous n'ignorez pas le rôle que nous jouons aussi bien du point de vue économique que fiscal. À ce titre, nous sommes les premiers contributeurs fiscaux *via* en particulier la taxe d'habitation et sa surtaxe lorsqu'elle a été appliquée dans la commune. Il en est de même pour la redevance incitative pour les ordures ménagères. Nous participons ainsi de façon prépondérante au financement de l'ensemble des services publics locaux et des investissements des communes mais également de ceux de la Communauté de Communes. Notre site internet détaille ces différents points : <https://www.oleron-residentsecondaires.com>

Pour faire entendre notre voix, nous incitons tous nos adhérents et plus généralement l'ensemble des résidents secondaires à s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir peser sur les positions politiques des candidats relatives à nos requêtes. Nous vous précisons que notre association est apolitique et que nous ne prenons position que sur les sujets qui nous concernent directement.

Vous vous présentez comme tête de liste dans votre commune, aussi très logiquement, nous vous demandons de bien vouloir nous répondre explicitement sur les points que nous soumettons à votre appréciation, listés dans la page suivante. Pour l'information de nos adhérents, vos réponses seront mises en ligne sur notre site internet.

Après l'installation des nouveaux conseils municipaux, nous resterons très attentifs au respect des engagements pris et à la bonne gestion des équipes municipales.

Vous remerciant d'une réponse rapide, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Bernard Berthomier
Président de ORS

Points soumis à votre appréciation

Commune :

Nom de la liste :

- Quelle appréciation portez-vous sur le rôle joué par les résidents secondaires familiaux dans l'île ?

☒ Positive, pour quelles raisons ?

Les résidents secondaires apportent une vitalité et participent à l'économie de l'île. Ils entretiennent le bâti, jouent un rôle sur la vie économique, soutiennent les commerces de proximité... Ils font partis de l'identité d'Oléron.

☐ Négative, pour quelles raisons ?

- Comptez-vous associer les résidents secondaires à votre gestion ? oui : ☒ non : ☐
Si oui, comment ?

Comme énoncé depuis mon début de campagne, les résidents secondaires feront partis des décisions prises. Un permanence présentielle pour accueillir les résidents en mairie par les élus ainsi qu'une permanence visio pour ceux qui ne sont pas dispo, seront proposées.

- Concernant la mise en place d'un éventuel péage pour le pont ou écotaxe, êtes-vous prêt à défendre notre demande : être soumis au même régime que les habitants permanents ?
oui : ☒ non : ☐

- Taux de la THRS : comptez-vous pendant votre mandat augmenter le taux de la THRS d'un pourcentage plus élevé que celui de la TFPB : oui : ☐ non : ☒

- La surtaxe à la taxe d'habitation a été mise en place, soit disant pour favoriser le logement à l'année. Cependant comme il n'y a aucun fléchage de cette ressource, son utilisation est incertaine, aussi demandons-nous sa suppression.

Comptez vous la supprimer : oui : ☐ non : ☒

En cas de maintien, comptez-vous l'augmenter : ☐ la diminuer : ☐

La maintenir au même niveau qu'actuellement : ☒

En cas de maintien, comment comptez-vous l'utiliser ?

Je ne prévois pas d'augmentation de la THRS. Toute fiscalité doit être expliquée, transparente, modérée et cohérente avec les objectifs.

Comptez-vous vous opposer à l'éventuelle « mise en œuvre » de la surtaxe à la CDC :

oui : ☒ non : ☐

- Pour les ordures ménagères, concernant la redevance incitative, injuste financièrement par rapport au service rendu qui est de plus inadapté aux besoins des résidents secondaires, comptez-vous demander à la CDC :

- De reconsidérer le montant de la redevance pour les RS : ☒
- Un assouplissement du service :
 - annualisation des levées de bacs - ☒
 - gratuité des apports dans les PAV - ☐
 - Autre proposition - ☒
 - Précisez laquelle :

Demander une meilleure adéquation entre contribution et service rendu (nombre de levées)

- La possibilité pour un multi propriétaire de louer en location saisonnière jusqu'à 4 logements par commune est en totale contradiction avec la volonté d'augmenter les locations à l'année avec la mise en place d'une prime incitative.

Comptez- vous revenir sur ce plafond en le réduisant ? oui : ☒ non : ☐

Si non, pour quelles raisons ?

- Les propriétaires individuels (résidents secondaires ou permanents) qui font de la location saisonnière occasionnelle sont assujettis à la CFE, par délibération municipale et communautaire. Pour les résidents secondaires, elle se cumule avec la TH et leur fait payer une troisième fois la TSE et la GEMAPI, ce qui est injuste.

Comptez-vous supprimer cette contribution : oui : ☒ non : ☐

Grand Village

Liste Unis pour le Gd Village (Chartier)

Points soumis à votre appréciation

Commune :

Nom de la liste :

- Quelle appréciation portez-vous sur le rôle joué par les résidents secondaires familiaux dans l'île ?

☒ Positive, pour quelles raisons ?

Les résidences secondaires familiales font partie de la vie de notre commune.
Les résidents font vivre nos commerces

☐ Négative, pour quelles raisons ?

- Comptez-vous associer les résidents secondaires à votre gestion ? oui : ☒ non : ☐
Si oui, comment ?

A chaque fois qu'il sera nécessaire de partager des informations avec les habitants de Grand-Village-Plage dont les résidents secondaires font parti.

- Concernant la mise en place d'un éventuel péage pour le pont ou écotaxe, êtes-vous prêt à défendre notre demande : être soumis au même régime que les habitants permanents ?
oui : ☒ non : ☐

- Taux de la THRS : comptez-vous pendant votre mandat augmenter le taux de la THRS d'un pourcentage plus élevé que celui de la TFPB : oui : ☐ non : ☒

- La surtaxe à la taxe d'habitation a été mise en place, soit disant pour favoriser le logement à l'année. Cependant comme il n'y a aucun fléchage de cette ressource, son utilisation est incertaine, aussi demandons-nous sa suppression.

Comptez vous la supprimer : oui : ☐ non : ☒

En cas de maintien, comptez-vous l'augmenter : ☐ la diminuer : ☐

La maintenir au même niveau qu'actuellement : ☒

En cas de maintien, comment comptez-vous l'utiliser ?

La taxe d'habitation fait partie intégrante du budget de fonctionnement de la commune.

Et participe de ce fait aux divers actions pour le logement à l'année.

Comptez-vous vous opposer à l'éventuelle « mise en œuvre » de la surtaxe à la CDC :

oui : ☐ non : ☐

- Pour les ordures ménagères, concernant la redevance incitative, injuste financièrement par rapport au service rendu qui est de plus inadapté aux besoins des résidents secondaires, comptez-vous demander à la CDC :

- o De reconsidérer le montant de la redevance pour les RS : ☐
- o Un assouplissement du service :
 - annualisation des levées de bacs ☐
 - gratuité des apports dans les PAV - ☐
 - Autre proposition - ☒
 - Précisez laquelle :

Une résidence secondaire peut être occupée 1 mois / 12 ou 10 mois / 12, comment gérer différents tarifs ?

La redevance à tarif unique reste de loin la moins chère de toutes les collectivités voisines.

- La possibilité pour un multi propriétaire de louer en location saisonnière jusqu'à 4 logements par commune est en totale contradiction avec la volonté d'augmenter les locations à l'année avec la mise en place d'une prime incitative.

Comptez- vous revenir sur ce plafond en le réduisant ? oui : ☐ non : ☒

Si non, pour quelles raisons ?

Le quota est de 150 pour notre commune et effectivement pas plus de 4 par personne.

Ce qui évite l'installation des gros programmes de meublés de tourisme.

- Les propriétaires individuels (résidents secondaires ou permanents) qui font de la location saisonnière occasionnelle sont assujettis à la CFE, par délibération municipale et communautaire. Pour les résidents secondaires, elle se cumule avec la TH et leur fait payer une troisième fois la TSE et la GEMAPI, ce qui est injuste.

Comptez-vous supprimer cette contribution : oui : ☐ non : ☒

La CFE est un impôt sur des revenus qui concerne toutes les formes de location.

Saint Denis - Liste Coeur dyonisien (Bosi)



Lettre ouverte,

Monsieur Bernard BERTHOMIER, Président de l'association ORS,

Nous vous remercions pour l'envoi de votre courrier ainsi que du questionnaire destiné aux têtes de liste dans le cadre des élections municipales de 2026.

Permettez-nous toutefois d'avoir fait le choix de ne pas répondre à ce questionnaire sous forme de cases à cocher, mais plutôt de vous répondre par cette lettre afin de vous apporter une réponse plus complète et plus sincère.

Nous souhaitons tout d'abord vous indiquer que nous étions présents lors de votre assemblée générale qui s'est tenue le 22 juillet 2025 à Saint-Denis-d'Oléron. Cette réunion a été pour nous l'occasion d'écouter attentivement les préoccupations exprimées par les résidents secondaires.

À titre personnel, votre démarche nous parle d'autant plus que j'ai moi mêmes connu cette situation. Pendant près de quinze ans, mon épouse et moi avons été résidents secondaires sur l'île d'Oléron. À cette époque, nous avons parfois ressenti que l'intégration dans le voisinage n'était pas toujours évidente.

Quelques années plus tard, nous avons fait le choix de développer des activités commerciales sur l'île avec l'objectif de nous y installer définitivement. Ce changement de statut ne nous a malheureusement pas toujours épargné certaines formes de regard ou de rejet, parfois même de la part de certains élus de l'époque.

Cette expérience nous a appris une chose essentielle que les oppositions entre catégories d'habitants entre les résidents permanents, les résidents secondaires, les nouveaux arrivants ou familles installées depuis longtemps, ne rendent service à personne. Elles fragilisent le vivre-ensemble alors que notre territoire a précisément besoin d'équilibre et de respect mutuel.

Tous les résidents, y compris les résidents secondaires font pleinement partie de la vie de notre territoire, participent à son dynamisme économique et à la vitalité de ses commerces.

Dans le même temps, les élus municipaux ont aussi la responsabilité de préserver la possibilité pour les habitants à l'année, notamment les jeunes et les familles, de pouvoir se loger et vivre sur l'île. C'est un enjeu d'équilibre territorial auquel aucune commune d'Oléron ne peut aujourd'hui se soustraire.

C'est pourquoi, si nous avons la confiance des électeurs, notre démarche sera guidée par une ligne simple : celles de rechercher des solutions équilibrées, respectueuses de tous, sans stigmatisation mais sans ignorer non plus les difficultés réelles auxquelles sont confrontés les habitants à l'année.

Plutôt que de répondre point par point à un questionnaire qui ne permet pas d'apporter des réponses suffisamment développées et nuancées, nous préférons vous assurer de notre volonté de maintenir un dialogue ouvert, transparent et constructif avec l'ensemble des acteurs concernés, dont votre association.

La commune doit rester un lieu de dialogue où chacun peut être entendu.

Nous vous remercions pour votre démarche et pour l'intérêt que vous portez à la vie de notre commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain BOSI

Tête de liste aux élections municipales
Saint-Denis-d'Oléron





Saint Denis

Liste Saint Denis Authentique (Bouilly)

Ruelle sur Touvre, le 18 février 2026

Adresse courrier :
359 rue des Agriers
16600 – RUELLE SUR TOUVRE

Candidates et candidats aux élections municipales de 2026

Mesdames, Messieurs,

Notre association ORS (Oléron Résidents Secondaires) a été créée en août 2024 afin de défendre les intérêts des résidents secondaires familiaux qui occupent leur logement une grande partie de l'année, bien différents des résidents secondaires « investisseurs » tournés vers le rapport de leur bien. Nous sommes souvent montrés du doigt comme étant responsables d'un certain nombre de problèmes de l'île comme celui de la pénurie de logements pour les habitants à l'année. Cette mise en cause injuste a constitué le fait déclencheur pour la création de notre association.

Vous n'ignorez pas le rôle que nous jouons aussi bien du point de vue économique que fiscal. À ce titre, nous sommes les premiers contributeurs fiscaux *via* en particulier la taxe d'habitation et sa surtaxe lorsqu'elle a été appliquée dans la commune. Il en est de même pour la redevance incitative pour les ordures ménagères. Nous participons ainsi de façon prépondérante au financement de l'ensemble des services publics locaux et des investissements des communes mais également de ceux de la Communauté de Communes. Notre site internet détaille ces différents points : <https://www.oleron-residentsecondaires.com>

Pour faire entendre notre voix, nous incitons tous nos adhérents et plus généralement l'ensemble des résidents secondaires à s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir peser sur les positions politiques des candidats relatives à nos requêtes. Nous vous précisons que notre association est apolitique et que nous ne prenons position que sur les sujets qui nous concernent directement.

Vous vous présentez comme tête de liste dans votre commune, aussi très logiquement, nous vous demandons de bien vouloir nous répondre explicitement sur les points que nous soumettons à votre appréciation, listés dans la page suivante. Pour l'information de nos adhérents, vos réponses seront mises en ligne sur notre site internet.

Après l'installation des nouveaux conseils municipaux, nous resterons très attentifs au respect des engagements pris et à la bonne gestion des équipes municipales.

Vous remerciant d'une réponse rapide, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Bernard Berthomier
Président de ORS

Points soumis à votre appréciation

Commune : SAINT DENIS D'OLERON

Nom de la liste : Saint Denis Authentique, Dynamique et Engag

- Quelle appréciation portez-vous sur le rôle joué par les résidents secondaires familiaux dans l'île ?

☐ Positive, pour quelles raisons ?

Equilibre économique avec le reste de la population

☐ Négative, pour quelles raisons ?

aucune, le développement d'Oléron est en très grand partie grâce à vous (taxes pour le problème de logement à l'année c'est aux communes d'agir. cela n'a jar

- Comptez-vous associer les résidents secondaires à votre gestion ? oui : ☒ non : ☐
Si oui, comment ?

Nous avons (aurons) une élue référente pour les résidents secondaires (elle est elle-m

- Concernant la mise en place d'un éventuel péage pour le pont ou écotaxe, êtes-vous prêt à défendre notre demande : être soumis au même régime que les habitants permanents ?
oui : ☒ non : ☐

- Taux de la THRS : comptez-vous pendant votre mandat augmenter le taux de la THRS d'un pourcentage plus élevé que celui de la TFPB : oui : ☐ non : ☒

- La surtaxe à la taxe d'habitation a été mise en place, soit disant pour favoriser le logement à l'année. Cependant comme il n'y a aucun fléchage de cette ressource, son utilisation est incertaine, aussi demandons-nous sa suppression.

Comptez vous la supprimer : oui : ☒ non : ☐

En cas de maintien, comptez-vous l'augmenter : ☐ la diminuer : ☐

La maintenir au même niveau qu'actuellement : ☐

En cas de maintien, comment comptez-vous l'utiliser ?

Comme indiqué on préfère la supprimer (source de discorde entre résidents permanents et secondaires)

Comptez-vous vous opposer à l'éventuelle « mise en œuvre » de la surtaxe à la CDC :
oui : ☒ non : ☐

- Pour les ordures ménagères, concernant la redevance incitative, injuste financièrement par rapport au service rendu qui est de plus inadapté aux besoins des résidents secondaires, comptez-vous demander à la CDC :
 - De reconsidérer le montant de la redevance pour les RS : ☐
 - Un assouplissement du service :
 - annualisation des levées de bacs - ☒
 - gratuité des apports dans les PAV - ☐
 - Autre proposition - ☐
 - Précisez laquelle :

A définir ensemble, sachant que ce ne sera possible que si nous obtenons la majorité

- La possibilité pour un multi propriétaire de louer en location saisonnière jusqu'à 4 logements par commune est en totale contradiction avec la volonté d'augmenter les locations à l'année avec la mise en place d'une prime incitative.

Comptez- vous revenir sur ce plafond en le réduisant ? oui : ☐ non : ☒

Si non, pour quelles raisons ?

Quelques propriétaires sont dans ce cas et ce n'est vraiment pas une majorité. l'utilisa

- Les propriétaires individuels (résidents secondaires ou permanents) qui font de la location saisonnière occasionnelle sont assujettis à la CFE, par délibération municipale et communautaire. Pour les résidents secondaires, elle se cumule avec la TH et leur fait payer une troisième fois la TSE et la GEMAPI, ce qui est injuste.

Comptez-vous supprimer cette contribution : oui : ☒ non : ☐

Liste Saint Denis en toute clarté (Ford)



Association ORS Oléron Résidents Secondaires
<oleron.residentssecondaires@gmail.com>

Re: Fwd: Élections municipales et résidents secondaires

1 message

Fabienne DESMET-FORD <fabienne.desmet-ford@wanadoo.fr>

18 février 2026 à 13:05

Répondre à : Fabienne DESMET-FORD <fabienne.desmet-ford@wanadoo.fr>

À : Association ORS Oléron Résidents Secondaires <oleron.residentsecondaires@gmail.com>

Monsieur,

Je vous remercie de votre message et prends acte de vos excuses relatives à la visibilité des adresses des destinataires lors de votre précédent envoi.

Je me permets de vous rappeler que je conduis effectivement une liste aux élections municipales et que nous avons déjà eu l'occasion d'échanger antérieurement. À ce titre, notre position sur la question des résidences secondaires est inchangée : nous ne sommes pas favorable à une augmentation de leur fiscalité, estimant qu'elles participent de manière notable au dynamisme économique et à l'attractivité de notre territoire.

Nous vous invitons à participer à notre prochaine réunion publique le 20 février à l'Escale à 18H00, où la question sera évoquée et des précisions pourront être apportées.

Je tiens par ailleurs à vous faire part de ma réprobation quant à la divulgation de mon adresse électronique personnelle dans votre courriel précédent. Je vous saurais gré de bien vouloir veiller à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabienne FORD

envoyé : 18 février 2026 à 12:11

de : Association ORS Oléron Résidents Secondaires <oleron.residentsecondaires@gmail.com>

à : undisclosed-recipients;

objet : Fwd: Élections municipales et résidents secondaires

Re-bonjour,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser d'avoir mis apparentes les adresses des destinataires de mon précédent mail.

Désolé, avec mes salutations navrées.

Bernard Berthomier.

----- Forwarded message -----

De : **Association ORS Oléron Résidents Secondaires**

<oleron.residentsecondaires@gmail.com>

Date: mer. 18 févr. 2026 à 10:51

Subject: Élections municipales et résidents secondaires

To:

Bonjour,

Vous conduisez une liste de candidats aux élections municipales. L'association Oléron Résidents Secondaires (ORS) vous sollicite afin de connaître vos intentions sur les sujets qui préoccupent ses adhérents. Pour ce faire nous vous adressons un courrier accompagné d'un questionnaire que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner complété. Ce questionnaire, au format PDF remplissable, peut nous être adressé par mail ou par courrier postal à l'adresse courrier figurant en haut à gauche du courrier d'accompagnement.

En vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

Bernard Berthomier.
Président de ORS.



Sans virus.www.avast.com



Liste Allez Saint-Georges !
Élections municipales mars 2026

Saint Georges

Liste Allez St Georges (Rabelle)

Saint-Georges d'Oléron, le 23 février 2026

A l'attention de l'association ORS (Oléron Résidents Secondaires) et de son président monsieur Bernard Berthomier

Monsieur,

Par un courrier en date du 18 février 2026 vous avez souhaité interroger les équipes candidates aux élections municipales des différentes communes de l'Île d'Oléron. Cette initiative vous permettra d'informer vos adhérents sur les positions et propositions des différents candidats quant aux différents sujets qui sont l'objet de votre questionnaire.

Nous vous remercions de nous avoir proposé de répondre et le ferons, tant comme municipalité actuellement en charge des affaires que comme candidats à notre réélection, principalement au moyen du texte ci-après qui nous a semblé plus adapté que le questionnaire exigeant parfois des réponses manquant de nuance. Nous avons regroupé nos réponses en quatre chapitres précédés d'une nécessaire clarification :

- Le sentiment ressenti de stigmatisation des résidents secondaires ;
- Un développement que nous jugeons nécessaire relatif à la question du logement dans notre commune ;
- L'amélioration nécessaire du traitement des ordures ménagères ;
- La fiscalité, outil de répartition de l'effort nécessaire à l'accomplissement de la politique de logement.

Dans toute la suite de nos réponses nous distinguons :

- Les résidents secondaires familiaux, que nous noterons par la suite RSF, propriétaires ou locataires à l'année de résidence sur le territoire de la commune et qui l'occupent pour leur compte propre et celui de leur famille. S'ils leur arrivent de louer leur résidence, cela n'est qu'anecdotique.
- Les loueurs de meublé de tourisme, que nous noterons par la suite LMT, propriétaires de résidences secondaires au sens fiscal du terme mais qui ne l'occupent pas ou de manière anecdotique, l'essentiel de l'occupation du logement étant le fait de locations saisonnières.



1 – Le sentiment de stigmatisation des résidents secondaires

La stigmatisation des RSF n'est pas de mise dans la municipalité, ni dans notre liste qui comporte de nombreux « ex-RSF » et des actuels RSF, tous très bien accueillis dans leur « différence ». Il ne faut toutefois pas nier qu'il peut exister des différences d'appréciation des réalités ordinaires entre des citoyens en moyenne un peu plus aisés et vivant une grande partie de l'année dans des milieux sociaux-culturels urbains et des ruraux qui vivent toute l'année dans des territoires dont 70% des maisons ont les volets fermés les trois-quarts du temps. Cela peut entraîner des réactions d'incompréhension des uns et des autres, que nous prenons en charge par une écoute attentive et une démarche d'explication et continuerons à le faire.

La commune et sa municipalité connaissent mieux que quiconque les équilibres économiques liés à la place du tourisme dans l'activité oléronaise. Les RSF jouent un rôle particulier dans la consommation alimentaire issue de la production locale et par l'appel aux artisans locaux pour l'entretien de leurs propriétés. Ce rôle est tout à fait valorisé et le soin que nous comptons apporter à la **réfection des marchés** et à la création d'un **marché des producteurs** au cœur de Saint-Georges est tout autant dédié aux RSF qu'aux résidents permanents.

Notre action depuis 6 ans a veillé à apporter des équipements utiles à tous les habitants de Saint-Georges, à cet égard le complexe culturel et sportif du Trait d'Union et les Prés Valets et leur fameux skate-park sont des lieux exemplaires de la vie commune de ces habitants quels qu'ils soient. Nous avons multiplié - et continuerons à le faire - les activités « hors saison » pour animer la commune ce qui attire des RSF à venir en famille même quand la mer n'est pas l'attrait majeur. Nous vous donnons à titre d'exemple de cette politique le feu d'artifice de Noël au Prés Valet.

Pour mieux encore affirmer la pleine cohérence de l'action municipale vis-à-vis de l'ensemble des citoyens, permanents ou RSF, nous avons mis dans notre programme la constitution d'une **instance de partage d'idées et d'informations avec les RSF** sous une forme technique qui pourrait s'apparenter à un conseil des RSF.

2 – Le logement et son accessibilité

La mise en cause des seuls RSF dans l'augmentation du prix du foncier et la raréfaction des logements accessibles aux travailleurs locaux est une erreur de jugement que nous ne partageons en rien.

Nous connaissons et savons apprécier à leur juste valeur les facteurs exogènes législatifs (ZAN, coût de la construction liée à la prolifération des normes) ou de conjoncture économique (prix des matières premières, etc.). Nous connaissons aussi l'attractivité estivale de la commune qui accroît la demande de logement pour les vacanciers mais aussi par effet collatéral pour les actifs travaillant dans les entreprises de la commune. Mais ces considérations nous entraînent à considérer le poids non des RSF mais des Loueurs de Meublé de Tourisme (LMT) dans cette affaire.



Cette situation nous demande d'avoir une politique qui, d'une part, contienne l'offre par les LMT et, d'autre part, favorise la mise sur le marché de résidences permanentes à loyer accessible à destination de nos actifs locaux, que ce soit à l'année ou de manière saisonnière. Tant au niveau de la commune que de la communauté des actions ont été engagées pour offrir des logements à loyer accessible.

Cette politique de logement a un coût qui doit être réparti et nous avons choisi d'en faire porter une part plus importante aux LMT et aux RSF par le biais de la **surtaxe sur la THRS** qui est **entièrement dévolue à cette politique de logement à loyer accessible**. Il ne nous est pas possible légalement pour l'instant d'en exonérer les RSF uniquement. Nous voulons tout de même vous rappeler que le montant de cette surtaxe n'est pas excessif, il est en moyenne inférieur à 100 euros par an. Son rendement à l'échelle de la commune avoisine les 300 000 euros, ce qui représente une somme qui, à titre d'exemple, nous a permis d'acquérir en 2025 un terrain pour des logements à loyer accessible.

Le nombre de Meublés de Tourisme par loueur, dont vous trouvez qu'il est élevé, est une variable qui ne peut être modifiée aisément sans toucher à des équilibres de revenus de personnes ayant fait de cette activité leur source de revenu principale ou complémentaire.

Autant il est possible de maîtriser la croissance de nouveaux MT, autant il est très délicat de mettre des personnes en difficulté par une politique trop autoritaire. Nous avons choisi un double curseur : le nombre total de MT et le nombre par loueur, et y associant le dispositif de la Communauté de Communes (CDC) d'aide à la conversion saisonnier / à l'année – dont les premiers résultats sont très positifs - nous espérons atteindre notre objectif : faire baisser la pression sur les logements à l'année.

Pour votre complète information, nous avons engagé une réflexion avec les RSF de notre équipe et ne manquerons pas de la poursuivre dans le cadre de concertation que nous avons défini précédemment concernant la fiscalité des « locations anecdotiques » (RSF ou permanents louant peu en complément d'une utilisation principalement familiale). Il est trop tôt pour donner ici de manière précise les pistes et les critères qui sont et seront évalués mais on peut imaginer qu'un nombre faible de semaines louées en particulier l'été pourrait faire que l'on n'entre pas dans le quota de limitation du nombre total de MT de la commune.

3 – Les ordures ménagères

Les questions soulevées par ORS ne sont pas spécifiques des RSF, mais les permanents qui accueillent leurs familles l'été ont les mêmes demandes. La question sera portée avec constance par la municipalité auprès de la CDC qui gère ce sujet si nous sommes élus. Nous sommes **favorables à l'annualisation du comptage des levées**, même si nous considérons que le surcoût d'une levée supplémentaire, voire de quatre ou cinq pendant l'été, n'est pas réellement une contrainte financière.

Il est important de noter que le problème principal de la gestion des ordures ménagères ne vient pas des RSF mais des LMT et de leurs locataires qui ont du mal à s'intégrer dans



les logiques établies par la CDC et en viennent à utiliser de manière tout à fait impropre les points d'apport volontaire (PAV). Ce point sera porté avec la même constance et la même fermeté par notre équipe auprès de la CDC. Nous sommes favorables non à une gratuité des PAV mais à une grande simplicité d'usage (paiement en un geste) associée à une surveillance accrue.

4 – Les questions fiscales et d'équité

Nous partageons le point de vue de ORS sur l'éventuel péage du pont : là encore, si le but est, entre autres, de réguler le surtourisme, nous ne considérons pas que les RSF doivent être traités différemment des résidents permanents.

Nous n'avons l'intention d'augmenter aucun taux communal (TF et THRS) durant notre mandat et veillerons particulièrement à ne pénaliser en rien les RSF.

Cependant si d'aventure les baisses de dotations de l'état et/ou l'accroissement de la demande légitime de services nous contraignaient à revoir notre engagement de stabilité fiscale, nous ne ferions pas de différences entre les RSF et les résidents permanents et veillerions à ce que les augmentations soient équitables.

Comme expliqué **nous n'envisageons pas à court terme de supprimer la surtaxe sur la THRS** mais **nous nous engageons à ne pas l'augmenter** voire à en faire baisser le taux graduellement si la conjoncture en particulier du logement le permet. En revanche **nous nous opposerons à** une éventuelle proposition de mise en œuvre de cette **surtaxe sur la part de la CDC sur la THRS**.

Enfin concernant la CFE, le taux communal est nul et la décision communautaire que vous incriminez a été prise en 2010, votée par les conseillers communautaires de Saint-Georges qui étaient alors élus. Les règles de la fiscalité locale ont été profondément modifiées depuis, notamment la fin de la TH pour les résidences principales. La CFE ne s'applique aux loueurs de meublés non-professionnels que si le chiffre d'affaires est supérieur à 5000 euros ce qui nous ramène peut-être à la distinction introduite en préambule entre les RSF et les LMT.

En conclusion, nous vous assurons que les résidents secondaires familiaux ne seront en rien discriminés si nous sommes élus et que, bien au contraire nous faciliterons le dialogue avec ceux qui souhaitent participer à la vie de la commune.

Pour le compte de la liste Allez Saint-Georges !,

Dominique Rabelle et Hervé Postic

Saint Georges - Liste Le bon cap pour Saint Georges (Proust)

Eric Proust
liste « Le Bon Cap pour Saint Georges »
5, canton de la guerenne
Chéray
17190 Saint Georges d'Oléron

Chéray le 26 février 2026



Municipales 2026

Monsieur le Président, Association Oléron Résidents Secondaires
Mairie de Saint Denis d'Oléron
27, avenue de la Libération
17650 Saint Denis d'Oléron

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier du 18 février dernier, j'ai le plaisir de vous adresser ci joint quelques éléments de réponse sur certains points de préoccupations. Je reste, avec l'ensemble de mon équipe, à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Eric Proust



Commune de Saint Georges d'Oléron

Liste « Le Bon Cap pour Saint Georges »

Municipales 2026

❶ Quelle appréciation portez vous sur le rôle joué par les résidents secondaires familiaux dans l'île ?

-Positive, pour quelles raisons ?

→ Dynamisme économique par une consommation locale (restaurants, commerces, marchés, artisans...) ainsi que sur l'aspect de la création d'emplois saisonniers (restauration, services) ainsi que des emplois moins saisonniers (entretien des habitations et des espaces extérieurs).

→ Recettes fiscales (TFB et TH)

et non fiscales (ROD, Eau 17, électricité) permettant de répartir la charge de ces services sur un nombre d'habitants plus important (minoration pour les RP).

→ Valorisation du patrimoine (rénovation de logements anciens, entretien du bâti) Exemple de Maison Heureuse à Boyardville.

→ Attractivité du territoire : renforce l'image touristique et l'attrait de la commune et de l'Île d'Oléron.

→ Implication dans les milieux associatifs et participation aux activités du territoire (culturelles, festives...).

-Négative, pour quelles raisons ?

→ Participe à la hausse du prix de l'immobilier avec pour conséquence des difficultés pour les jeunes (et moins jeunes) du territoire pour se loger.

→ Vie locale «parfois « déséquilibrée » avec des zones vides en hiver et un sentiment de secteurs « dortoirs ».

❷ Comptez vous associer les résidents secondaires à votre gestion ? Si oui, comment ?

→ Aujourd'hui, la présence d'un résident secondaire en position éligible dans mon équipe fait partie de cette volonté de créer des liens et prendre en considération les sujets auxquels les résidents permanents ne sont pas toujours « sensibles ».

→ Création d'un « comité des résidents secondaires » interlocuteurs privilégiés des élus de la commune.

→ Instauration de réunions régulières (présentiel/ visio)

→ Intégration dans des groupe de travail thématiques (ex : centre bourg Saint Georges en 2018)

→ Invitation à des évènements municipaux (et inter communaux)

→ Tirer parti de leur présence et de leur ressource (ex : médecin 2019)

❸ Concernant la mise en place d'un éventuel péage pour le pont (ou écotaxe), êtes vous prêt à défendre notre demande : être soumis au même régime que les habitants permanents ?

→ Le préalable à la création d'un péage sur le pont d'Oléron est avant d'avoir un diagnostic précis de l'ouvrage d'art et les conséquences financières qui en découlent pour les années futures.

→ Le second préalable est de faire une étude sérieuse (5 études en 25 ans qui ne délivrent pas la même information), étude qui prend en compte et en considération tous les aspects et toutes les conséquences économiques, environnementales, financièresà savoir un chiffrage précis des recettes et des charges ainsi que leur répartition, les différents scénari concernant le coût du péage et les exonérations, l'utilisation des recettes générées par ce péage (la loi est précise!), les conséquences financières indirectes pour les habitants (RP et RS : surcoût des denrées alimentaires, des matériaux...), les impacts prévisibles sur la fréquentation d'Oléron (été, hiver...).

Il me semble qu'un cahier des charges précis doit être établi par les élus (Département, Oléron et ex Pays Marennes Oléron) des « pro péages » et des « anti péages » afin de permettre une étude non orientée prenant en considération tous les aspects possibles .

Un référendum n'étant pas juridiquement envisageable, je pense qu'une consultation par commune permettrait d'avoir une idée plus précise sur le sentiment des habitants d'Oléron (RP et RS).

Enfin je considère que l'ensemble des habitants de la Charente Maritime doivent être exonérer dans la mesure où ils participent financièrement depuis de nombreuses années à l'entretien du pont d'Oléron. Il en est de même pour tous ceux qui paient un impôt sur l'Île d'Oléron.

④ Taux de la THRS : comptez vous pendant votre mandat augmenter le taux de la THRS d'un pourcentage plus élevé que celui de la TFPB ?

→ Non, d'autant que j'ai déjà voté contre cette surtaxe à la taxe d'habitation (conseil municipal du 25 septembre 2023).

⑤ La surtaxe à la taxe d'habitation a été mise en place, soit disant pour favoriser le logement à l'année. Cependant comme il n'y a aucun fléchage de cette ressource, son utilisation est incertaine, aussi demandons-nous sa suppression.

Comptez vous la supprimer ?

→ J'envisage de supprimer cette surtaxe en la diminuant progressivement selon 2 scénari :

- Soit une baisse de 2, 5 % par an pendant 12 ans
- Soit une baisse de 5 % par an pendant 6 ans

Ceci en fonction des répercussions sur les finances communales et capacité d'absorption sans mettre en difficultés les projets de la commune.

Je précise qu'en droit public français (universalité budgétaire), les recettes fiscales vont dans un « pot commun » et ne peuvent, en principe, pas être affectées à une dépense précise. Annoncer que la recette générée par une surtaxe à la taxe d'habitation sera consacrée à la réalisation de logements est simplement un mensonge.

⑥ Comptez vous vous opposer à l'éventuelle « mise en œuvre » de la surtaxe à la CDC ?

→ Dans cette même logique de désaccord à la surtaxe à la taxe d'habitation, je suis tout à fait opposer à ce qu'elle s'impose à la CDC,

Dans le pays le plus taxé au monde, il me semble que les élus devraient s'intéresser aux économies à faire pour réaliser leurs projets plutôt que de chercher à créer de nouvelles recettes fiscales et donc de nouveaux impôts.

⑦ Pour les ordures ménagères, concernant la redevance incitative, injuste financièrement par rapport au service rendu qui est de plus inadapté aux besoins des résidents secondaires, comptez vous

demander à la CDC de reconsidérer le montant de la redevance pour les RS ? Un assouplissement du service ?

→ Selon le principe d'égalité entre usagers du service public et afin de ne pas créer de discrimination arbitraire et ne pas, non plus, mettre en difficulté le service lui-même qui aujourd'hui est dimensionné en prenant en compte les résidents principaux et les résidents secondaires (voire plus campeurs isolés...), il ne me paraît ni possible, ni souhaitable de reconsidérer le montant de la redevance pour les RS. Par contre, il est évident que l'assouplissement du service (annualisation du nombre de levées de bacs, gratuité des apports dans les PAV...) est une mesure de bon sens qui devrait (et aurait dû) s'imposer.

⑧ La possibilité pour un multi propriétaire de louer en location saisonnière jusqu'à 4 logements par commune est en totale contradiction avec la volonté d'augmenter les locations à l'année avec la mise en place d'une prime incitative.
Comptez vous revenir sur ce plafond en le réduisant ?

→ Je pense que cette mesure favorise l'activité touristique et déséquilibre le marché du logement avec pour conséquence encore moins de logements disponibles à l'année.
Une mesure qui me semble efficace pour augmenter le nombre de logement à l'année est de créer un ratio location saisonnier/location à l'année par exemple autoriser 3 locations saisonnières en contrepartie d'1 logement à l'année.

⑨ Les propriétaires individuels qui font de la location saisonnière occasionnelle sont assujettis à la CFE, par délibération municipale et communautaire. Pour les résidents secondaires, elles se cumulent avec la TH et leur fait payer une troisième fois la TSE et la GEMAPI, ce qui est injuste.
Comptez vous supprimer cette contribution ?

→ Une commune (ou EPCI) peut accorder des exonérations de CFE dans des cas bien précis encadrés par la loi :

- Pour les créations d'entreprise
- Pour certaines activités commerciales ou artisanales
- Pour les entreprises situées dans des zones de revitalisation rurale

Une commune (ou EPCI) ne peut exonérer librement n'importe quelle entreprise. Elle doit respecter les catégories prévues par le Code Général des Impôts. De plus, ces exonérations sont souvent temporaires (3 à 5 ans).

Il n'existe pas de dispositif spécifique permettant d'exonérer globalement les loueurs saisonniers occasionnels. Lorsque le chiffre d'affaire est inférieur à 5000 euros, ils sont exonérés automatiquement sans décision de la commune.

Peut-être avez vous connaissance de dispositifs particuliers que l'on puisse examiner au cas par cas

Saint Pierre - Liste Bien vivre en Oléron (Sueur)

Points soumis à votre appréciation

Commune : SAINT PIERRE D'OLERON

Nom de la liste : BIEN VIVRE EN OLERON 2026

- Quelle appréciation portez-vous sur le rôle joué par les résidents secondaires familiaux dans l'île ?

☒ Positive, pour quelles raisons ?

Comme précisé lors de notre rencontre, y compris clairement le rôle économique dans l'approche touristique et résidentielle.

☐ Négative, pour quelles raisons ?

- 1) l'île d'été ou l'été français matériel avec l'hébergement d'un milliardaire et les services de luxe du moment aussi pour les résidents secondaires et cela entraîne une gestion parfois difficile.
2) nous manquons d'espace et de fonction pour des résidents principaux actifs.

- Comptez-vous associer les résidents secondaires à votre gestion ? oui : ☒ non : ☐
Si oui, comment ?

J'ai donc mis en place des résidents secondaires qui deviennent des résidents principaux et apportent leur savoir à la vie locale.

- Concernant la mise en place d'un éventuel péage pour le pont ou écotaxe, êtes-vous prêt à défendre notre demande : être soumis au même régime que les habitants permanents ?
oui : ☒ non : ☐

Au regard de l'ampleur des nombreux travaux, il faudrait honorer leur participation équitable et juste.

- Taux de la THRS : comptez-vous pendant votre mandat augmenter le taux de la THRS d'un pourcentage plus élevé que celui de la TFPB : oui : ☐ non : ☐

Je ne sais pas - la fiscalité locale depuis le rattachement de la THRS aux habitants est à revoir et déséquilibrer les contributions.

- La surtaxe à la taxe d'habitation a été mise en place, soit disant pour favoriser le logement à l'année. Cependant comme il n'y a aucun fléchage de cette ressource, son utilisation est incertaine, aussi demandons-nous sa suppression.

Comptez-vous la supprimer : oui : ☐ non : ☒

Quand on dépense 18 millions/bas de travaux de qualification des villages - c'est aussi selon notre projet.

En cas de maintien, comptez-vous l'augmenter : ☐

la diminuer : ☐

La maintenir au même niveau qu'actuellement : ☐

En cas de maintien, comment comptez-vous l'utiliser ?

Regarder la valeur foncière de nos biens et la valorisation de l'investissement de la commune augmentée de la qualité et l'attractivité de nos résidences.

Comptez-vous vous opposer à l'éventuelle « mise en œuvre » de la surtaxe à la CDC :

oui : ☐ non : ☐

Personne ne sait ce qui sera les remises de collectivité de la base !

- Pour les ordures ménagères, concernant la redevance incitative, injuste financièrement par rapport au service rendu qui est de plus inadapté aux besoins des résidents secondaires, comptez-vous demander à la CDC :

- o De reconsidérer le montant de la redevance pour les RS : ☐
- o Un assouplissement du service :
 - annualisation des levées de bacs ☐
 - gratuité des apports dans les PAV ☐
 - Autre proposition - ☒
 - Précisez laquelle :

Il n'y a maintenant un service public pour des pesées électorales contre la déchèterie - pour nous comme pour les autres communes et au 1^{er} Et d'Oléron, la déchèterie est inférieure aux autres communes

- La possibilité pour un multi propriétaire de louer en location saisonnière jusqu'à 4 logements par commune est en totale contradiction avec la volonté d'augmenter les locations à l'année avec la mise en place d'une prime incitative.

Comptez-vous revenir sur ce plafond en le réduisant ? oui : ☐ non : ☒

Si non, pour quelles raisons ?

Les 4 logements saisonniers est une activité professionnelle et concerne beaucoup de personnes -

- Les propriétaires individuels (résidents secondaires ou permanents) qui font de la location saisonnière occasionnelle sont assujettis à la CFE, par délibération municipale et communautaire. Pour les résidents secondaires, elle se cumule avec la TH et leur fait payer une troisième fois la TSE et la GEMAPI, ce qui est injuste.

Comptez-vous supprimer cette contribution : oui : ☐ non : ☒

Il y a des lois, des données législatives -

Il y a des obligations de collectivité, qui

sont soulignées par ces lois -

Sur Saint Pierre d'Oléron, qui volontairement modère la surtaxe de la TERS qui est à la base de 11,83% ! -

Je lis et note qu'il y a beaucoup plus d'habitants d'autres communes françaises en station touristique -

Saint Pierre - Liste Réussir l'avenir avec vous (Niclot)



Ruelle sur Touvre, le 18 février 2026

Adresse courrier :
359 rue des Agriers
16600 – RUELLE SUR TOUVRE

Candidates et candidats aux élections municipales de 2026

Mesdames, Messieurs,

Notre association ORS (Oléron Résidents Secondaires) a été créée en août 2024 afin de défendre les intérêts des résidents secondaires familiaux qui occupent leur logement une grande partie de l'année, bien différents des résidents secondaires « investisseurs » tournés vers le rapport de leur bien. Nous sommes souvent montrés du doigt comme étant responsables d'un certain nombre de problèmes de l'île comme celui de la pénurie de logements pour les habitants à l'année. Cette mise en cause injuste a constitué le fait déclencheur pour la création de notre association.

Vous n'ignorez pas le rôle que nous jouons aussi bien du point de vue économique que fiscal. À ce titre, nous sommes les premiers contributeurs fiscaux *via* en particulier la taxe d'habitation et sa surtaxe lorsqu'elle a été appliquée dans la commune. Il en est de même pour la redevance incitative pour les ordures ménagères. Nous participons ainsi de façon prépondérante au financement de l'ensemble des services publics locaux et des investissements des communes mais également de ceux de la Communauté de Communes. Notre site internet détaille ces différents points : <https://www.oleron-residentsecondaires.com>

Pour faire entendre notre voix, nous incitons tous nos adhérents et plus généralement l'ensemble des résidents secondaires à s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir peser sur les positions politiques des candidats relatives à nos requêtes. Nous vous précisons que notre association est apolitique et que nous ne prenons position que sur les sujets qui nous concernent directement.

Vous vous présentez comme tête de liste dans votre commune, aussi très logiquement, nous vous demandons de bien vouloir nous répondre explicitement sur les points que nous soumettons à votre appréciation, listés dans la page suivante. Pour l'information de nos adhérents, vos réponses seront mises en ligne sur notre site internet.

Après l'installation des nouveaux conseils municipaux, nous resterons très attentifs au respect des engagements pris et à la bonne gestion des équipes municipales.

Vous remerciant d'une réponse rapide, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Bernard Berthomier
Président de ORS

Points soumis à votre appréciation

Commune : SAINT PIERRE

Nom de la liste : Réussir l'avenir avec vous

- Quelle appréciation portez-vous sur le rôle joué par les résidents secondaires familiaux dans l'île ?

☒ Positive, pour quelles raisons ?

Les résidents secondaires participent au dynamisme de l'île d'Oléron. Leur présence contribue à l'activité économique locale, au maintien de nombreux commerces, artisans et services, et participe également au financement des collectivités par leur

☐ Négative, pour quelles raisons ?

- Comptez-vous associer les résidents secondaires à votre gestion ? oui : ☒ non : ☐
Si oui, comment ?

Nous souhaitons maintenir un dialogue régulier avec l'ensemble des usagers de la commune, qu'ils soient résidents permanents ou secondaires. Il s'agit d'un point spécifique que vous pouvez trouver dans notre programme, "le tour des 17 villages"

- Concernant la mise en place d'un éventuel péage pour le pont ou écotaxe, êtes-vous prêt à défendre notre demande : être soumis au même régime que les habitants permanents ?
oui : ☒ non : ☐

- Taux de la THRS : comptez-vous pendant votre mandat augmenter le taux de la THRS d'un pourcentage plus élevé que celui de la TFPB : oui : ☐ non : ☒

- La surtaxe à la taxe d'habitation a été mise en place, soit disant pour favoriser le logement à l'année. Cependant comme il n'y a aucun fléchage de cette ressource, son utilisation est incertaine, aussi demandons-nous sa suppression.
Comptez vous la supprimer : oui : ☐ non : ☐

En cas de maintien, comptez-vous l'augmenter : ☐

la diminuer : ☐

La maintenir au même niveau qu'actuellement : ☐

En cas de maintien, comment comptez-vous l'utiliser ?

Sur cette question, un point fondamental de notre programme est de baisser les taxes locales à compter de la 4ème année de mandat. Cela comprend taxe foncière et taxe d'habitation. Par contre je n'ai pas encore pu analyser dans le détail comment ce sera

Comptez-vous vous opposer à l'éventuelle « mise en œuvre » de la surtaxe à la CDC :

oui : ☐ non : ☐

- Pour les ordures ménagères, concernant la redevance incitative, injuste financièrement par rapport au service rendu qui est de plus inadapté aux besoins des résidents secondaires, comptez-vous demander à la CDC :

- De reconsidérer le montant de la redevance pour les RS : ☐
- Un assouplissement du service :
 - annualisation des levées de bacs - ☐
 - gratuité des apports dans les PAV - ☐
 - Autre proposition - ☐
 - Précisez laquelle :

Globalement nous constatons une gestion des déchets de plus en plus coûteuse et de moins en moins efficace. Nous voulons reprendre ce sujet avec la CDC et la Régie-Oléron Déchets pour cela. C'est aussi un point de notre programme. A ce stade je ne m'engage

- La possibilité pour un multi propriétaire de louer en location saisonnière jusqu'à 4 logements par commune est en totale contradiction avec la volonté d'augmenter les locations à l'année avec la mise en place d'une prime incitative.

Comptez- vous revenir sur ce plafond en le réduisant ? oui : ☒ non : ☐

Si non, pour quelles raisons ?

Oui, nous reviendrons sur ce plafond, mais pas pour le réduire, nous l'annulerons. Nous considérons cela comme une mesure liberticide et totalement inefficace pour le but recherché. Donc il n'y aura plus de quota imposé. ?

- Les propriétaires individuels (résidents secondaires ou permanents) qui font de la location saisonnière occasionnelle sont assujettis à la CFE, par délibération municipale et communautaire. Pour les résidents secondaires, elle se cumule avec la TH et leur fait payer une troisième fois la TSE et la GEMAPI, ce qui est injuste.

Comptez-vous supprimer cette contribution : oui : ☒ non : ☐



Saint Trojan

Liste Préserver et développer (Charrier)

Ruelle sur Touvre, le 18 février 2026

Adresse courrier :
359 rue des Agriers
16600 – RUELLE SUR TOUVRE

Candidates et candidats
aux élections municipales de 2026

Mesdames, Messieurs,

Notre association ORS (Oléron Résidents Secondaires) a été créée en août 2024 afin de défendre les intérêts des résidents secondaires familiaux qui occupent leur logement une grande partie de l'année, bien différents des résidents secondaires « investisseurs » tournés vers le rapport de leur bien. Nous sommes souvent montrés du doigt comme étant responsables d'un certain nombre de problèmes de l'île comme celui de la pénurie de logements pour les habitants à l'année. Cette mise en cause injuste a constitué le fait déclencheur pour la création de notre association.

Vous n'ignorez pas le rôle que nous jouons aussi bien du point de vue économique que fiscal. À ce titre, nous sommes les premiers contributeurs fiscaux *via* en particulier la taxe d'habitation et sa surtaxe lorsqu'elle a été appliquée dans la commune. Il en est de même pour la redevance incitative pour les ordures ménagères. Nous participons ainsi de façon prépondérante au financement de l'ensemble des services publics locaux et des investissements des communes mais également de ceux de la Communauté de Communes. Notre site internet détaille ces différents points : <https://www.oleron-residentsecondaires.com>

Pour faire entendre notre voix, nous incitons tous nos adhérents et plus généralement l'ensemble des résidents secondaires à s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir peser sur les positions politiques des candidats relatives à nos requêtes. Nous vous précisons que notre association est apolitique et que nous ne prenons position que sur les sujets qui nous concernent directement.

Vous vous présentez comme tête de liste dans votre commune, aussi très logiquement, nous vous demandons de bien vouloir nous répondre explicitement sur les points que nous soumettons à votre appréciation, listés dans la page suivante. Pour l'information de nos adhérents, vos réponses seront mises en ligne sur notre site internet.

Après l'installation des nouveaux conseils municipaux, nous resterons très attentifs au respect des engagements pris et à la bonne gestion des équipes municipales.

Vous remerciant d'une réponse rapide, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Bernard Berthomier
Président de ORS

Points soumis à votre appréciation

Commune : SAINT-TROJAN-LES-BAINS

Nom de la liste : Jean-Christophe CHARRIE Préserver et déve

- Quelle appréciation portez-vous sur le rôle joué par les résidents secondaires familiaux dans l'île ?

☒ Positive, pour quelles raisons ?

Les RSF sont une source d'activité économique essentielle pour la commune et une ressource encore inexploitée en termes de talents et de relations restant à valoriser. Ils sont partie prenante de la commune et nous les incitons à s'inscrire sur les listes

☒ Négative, pour quelles raisons ?

L'excès de résidences secondaires a déjà été analysé par l'INSEE. Passé 50%, une commune se meurt, du fait des tensions sur le parc immobilier et de la saisonnalité accrue de l'activité économique. Saint-Trojan connaît un taux actuel de 70% qui, si

- Comptez-vous associer les résidents secondaires à votre gestion ? oui : ☒ non : ☐
Si oui, comment ?

Nous comptons 4 résidents secondaires familiaux sur notre liste, dont 3 sont en position éligible. En outre, puisque votre association existe, nous serons à votre écoute à chaque fois que vous le jugerez nécessaire.

- Concernant la mise en place d'un éventuel péage pour le pont ou écotaxe, êtes-vous prêt à défendre notre demande : être soumis au même régime que les habitants permanents ?
oui : ☒ non : ☐

- Taux de la THRS : comptez-vous pendant votre mandat augmenter le taux de la THRS d'un pourcentage plus élevé que celui de la TFPB : oui : ☐ non : ☒

- La surtaxe à la taxe d'habitation a été mise en place, soit disant pour favoriser le logement à l'année. Cependant comme il n'y a aucun fléchage de cette ressource, son utilisation est incertaine, aussi demandons-nous sa suppression.

Comptez vous la supprimer : oui : ☐ non : ☒

En cas de maintien, comptez-vous l'augmenter : ☐ la diminuer : ☐

La maintenir au même niveau qu'actuellement : ☒

En cas de maintien, comment comptez-vous l'utiliser ?

Pour financer les projets que nous avons en cours pour répondre à la demande actuelle qui est forte : 71% des actifs qui travaillent sur Saint-Trojan ne peuvent pas y résider et plus de la moitié passe le pont tous les matins pour venir travailler. le potentiel foncier existe, nous

Comptez-vous vous opposer à l'éventuelle « mise en œuvre » de la surtaxe à la CDC :

oui : ☐ non : ☒

- Pour les ordures ménagères, concernant la redevance incitative, injuste financièrement par rapport au service rendu qui est de plus inadapté aux besoins des résidents secondaires, comptez-vous demander à la CDC :

- De reconsidérer le montant de la redevance pour les RS : ☐
- Un assouplissement du service :
 - annualisation des levées de bacs ☒
 - gratuité des apports dans les PAV - ☐
 - Autre proposition - ☐
 - Précisez laquelle :

Nous préconisons une annualisation des levées de bac pour tous les habitants, le découpage par trimestre étant particulièrement injuste pour les résidents secondaire et injustifié pour l'ensemble de la population.

- La possibilité pour un multi propriétaire de louer en location saisonnière jusqu'à 4 logements par commune est en totale contradiction avec la volonté d'augmenter les locations à l'année avec la mise en place d'une prime incitative.

Comptez- vous revenir sur ce plafond en le réduisant ? oui : ☒ non : ☐

Si non, pour quelles raisons ?

- Les propriétaires individuels (résidents secondaires ou permanents) qui font de la location saisonnière occasionnelle sont assujettis à la CFE, par délibération municipale et communautaire. Pour les résidents secondaires, elle se cumule avec la TH et leur fait payer une troisième fois la TSE et la GEMAPI, ce qui est injuste.

Comptez-vous supprimer cette contribution : oui : ☐ non : ☒